

OBJET : **Déclaration préalable aux fins de l'exercice temporaire de la profession de moniteur de ski en Vallée d'Aoste (3<sup>e</sup> alinéa de l'article 7 bis de la loi régionale n° 44 du 31 décembre 1999) -**

**Saison d'été 2025 - Domaine skiable de BREUIL-CERVINIA :**

- 1<sup>ère</sup> demande**  
 **demande complémentaire (dates supplémentaires ou changement de dates)**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
(indiquer les nom et prénom, en majuscules et en entier, tels qu'ils figurent sur le document d'identité)

né(e) à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

nationalité \_\_\_\_\_ résidant à \_\_\_\_\_

code postale \_\_\_\_\_ rue \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_

pays \_\_\_\_\_ téléphone \_\_\_\_\_

courriel \_\_\_\_\_ courrier électronique certifié \_\_\_\_\_

averti(e) des responsabilités pénales prévues par la loi en cas de présentation de fausses attestations et de déclarations mensongères, sous ma responsabilité personnelle et en vertu du D.P.R. n° 445 du 28 décembre 2000,

### DÉCLARE

vouloir pratiquer temporairement la profession de moniteur de ski en Vallée d'Aoste, pendant la saison d'été **2025**, dans la station de ski de **BREUIL-CERVINIA\***, dans la discipline suivante :

**ski alpin**                       **ski nordique**                       **snow-board**

avec les spécialisations d'enseignement du ski suivantes :

**personnes handicapées**

**télémark**

(cocher la case de la discipline et, le cas échéant, celle de la spécialisation)

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

(indiquer la date de début d'activité) (indiquer la date de fin d'activité)

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

**être titulaire d'un titre du plus haut niveau, comprenant :**

**CTT : Épreuve commune de formation technique (ex eurotest)**

**CTT : Épreuve commune de formation de sécurité (ex eurosecuté)**

(à remplir uniquement en l'absence de CTT (ex-eurotest ou/et ex-eurosecuté)

et, pour la partie de formation manquante, d'être soumis :

**aux épreuves compensatoires**

**au contrôle d'une école de ski autorisée**

(Indiquer l'école de ski autorisée que vous avez choisie, dans le domaine skiable où vous souhaitez exercer)

OU

**ne pas être titulaire d'un titre du plus haut niveau et donc exercer la profession exclusivement sous le contrôle d'une école de ski autorisée**

(Indiquer l'école de ski autorisée que vous avez choisie, dans le domaine skiable où vous souhaitez exercer)

\* La station de ski sera partiellement ouverte. Les intéressés sont invités à consulter le site internet du gérant des pistes au lien suivant : <https://www.cervinia.it/impianti> pour les détails d'ouverture des remontées mécaniques.

- être en possession du certificat d'habilitation permanente à l'exercice temporaire de la profession de moniteur de ski en Vallée d'Aoste n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ délivré par l'Assesseur régional compétent en matière de tourisme ;
  - être titulaire d'une police de responsabilité civile valable sur le territoire italien couvrant les risques liés à des tiers dans le cadre du déroulement de mon activité, et m'engager à maintenir l'assurance valable pour toutes les périodes d'exercice temporaire de la profession ;
  - être, en conformité avec la réglementation en vigueur en matière d'immigration pendant toute la durée de la période d'exercice demandée, dont la responsabilité incombe à chaque professionnel (pour les citoyens extracommunautaires ou provenant de pays hors de l'U.E.) ;
  - signaler immédiatement tout changement concernant les données et la documentation jointes et fournir des copies des documents mis à jour (par exemple : reçu de paiement relatif au renouvellement du contrat d'assurance, carte de moniteur de ski pour l'exercice de la profession, pièce d'identité, etc.) ;
  - que mon adresse en Italie est la suivante (aux fins de toute correspondance) :
- 
- 

JE JOINS LES PIÈCES SUIVANTES :

- copie de ma pièce d'identité personnelle, en cours de validité et copie du permis de séjour, si nécessaire ;  
**(OBLIGATOIRE)**
- copie de mon titre professionnel délivré par l'autorité compétente de mon pays d'origine ou par un organisme de formation reconnu par ladite autorité ;
  - déjà présenté dans la saison hiver/été \_\_\_\_\_ (indiquer l'année) et en cours de validité;
- copie de ma carte de moniteur de ski valable dans mon pays d'origine, en cours de validité pour la **saison d'été 2025** ;
  - déjà présenté dans la saison hiver/été \_\_\_\_\_ (indiquer l'année) ;
- copie de tout autre document attestant que je possède les connaissances et/ou les capacités essentielles, obtenues dans le cadre d'une éventuelle formation supplémentaire et de l'expérience professionnelle, conformément au quatrième alinéa de l'art. 7 bis de la loi régionale n° 44 du 31 décembre 1999 ;
  - déjà présenté dans la saison hiver/été \_\_\_\_\_ (indiquer l'année) ;
- copie de tout document attestant que je possède des titres de qualifications dispensant de l'application de mesures compensatoires ou de systèmes de contrôle, conformément aux lettres a) et b) du second alinéa de l'art. 1<sup>er</sup> du texte coordonné des dispositions d'application de l'art. 7bis de la loi régionale 44/99, approuvé avec l'acte du dirigeant n. 2805 du 23 juillet 2014 ;
  - déjà présenté dans la saison hiver/été \_\_\_\_\_ (indiquer l'année) ;
- copie de ma police d'assurance de responsabilité civile et de mon attestation de couverture (reçu du paiement de la prime relative à ma quote-part due en cas d'assurance cumulative) valable sur le territoire italien au titre de la saison intéressée. Si l'expiration du prime est prévue dans la période d'exercice souhaitée, je m'engage à envoyer le nouveau reçu en temps utile afin de pouvoir exercer régulièrement mon activité professionnelle ;
  - déjà présenté dans la saison hiver/été \_\_\_\_\_ (indiquer l'année) ;
- les documents déjà présentés dans la saison d'hiver 2024/2025 ou dans la saison d'été 2025 **n'ont pas subi de modifications et sont en cours de validité.**

**N.B. TOUTE DOCUMENTATION PRODUITE SI RÉDIGUÉE DANS UNE LANGUE AUTRE QUE L'ITALIEN OU LE FRANÇAIS DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE LA TRADUCTION OFFICIELLE PERTINENTE EN ITALIEN OU FRANÇAIS. Les déclarations préventives et la documentation jointe doivent parvenir au bureau compétent AU MOINS 30 JOURS AVANT LE DÉBUT DE L'ACTIVITÉ et si elles sont envoyées par voie électronique (e-mail: [prof-tur@regione.vda.it](mailto:prof-tur@regione.vda.it)) ou courrier certifié: [turismo@pec.regione.vda.it](mailto:turismo@pec.regione.vda.it)), elles doivent être exclusivement en format PDF et en cas d'envoi de nombreux fichiers (supérieurs à 5), merci de les envoyer dans un seul dossier compressé (ex : fichier.zip, fichier.rar etc.).**

**IL EST OBLIGATOIRE DE JOINDRE UNE PIÈCE D'IDENTITÉ VALIDE.**

**INFORMATION AU SENS DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE 2016/679,  
DIT RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)**

**TITULAIRE DU TRAITEMENT DES DONNÉES**

Le titulaire du traitement des données est la Région autonome Vallée d'Aoste, en la personne de son représentant légal *pro tempore*, installé au n° 1 place Deffeyes à Aoste (11100) et joignable à l'adresse suivante de courrier électronique certifié : [segretario\\_generale@pec.regione.vda.it](mailto:segretario_generale@pec.regione.vda.it).

**DÉLÉGUÉ AU TRAITEMENT DES DONNÉES**

Le délégué au traitement des données est le Dirigeant de la S.O. Organismes, professions du tourisme et sport, M.me Chenal Nadia, (tél. : 0165/527633 courriel : [n.chenal@regione.vda.it](mailto:n.chenal@regione.vda.it)).

**ADRESSES DU RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES DONNÉES (DPO)**

Le responsable de la protection des données pour la Région autonome Vallée d'Aoste peut être contacté aux adresses suivantes : [privacy@pec.regione.vda.it](mailto:privacy@pec.regione.vda.it) (pour les titulaires d'une adresse de courrier électronique certifié) ou [privacy@regione.vda.it](mailto:privacy@regione.vda.it) Les communications doivent toujours être adressées « à l'attention du *Data Protection Officer (DPO)* de la Région autonome Vallée d'Aoste ».

**FINALITÉS DU TRAITEMENT DES DONNÉES**

Les données à caractère personnel collectées sont traitées – notamment au format numérique – et utilisées aux fins institutionnelles inhérentes à la procédure pour laquelle elles ont été fournies, concernant la déclaration préventive pour l'exercice temporaire de la profession de moniteur de ski en Vallée d'Aoste conformément à l'art. 7 bis de la loi régionale n° 44 du 31 décembre 1999. La communication des données est nécessaire au bon déroulement de la procédure susmentionnée. En cas de refus de communiquer les données demandées, il ne pourra être donné suite à la requête à laquelle fait référence cette information.

**COMMUNICATION ET DIFFUSION DES DONNÉES**

Toutes les données collectées sont traitées par le personnel de la structure Organismes, professions du tourisme et sports et du Département du tourisme, des sports et du commerce. Les données pourront aussi être traitées par le personnel d'autres bureaux de l'Administration régionale, de l'Association des Moniteurs de Ski de la Vallée d'Aoste et de *INVA S.p.a.* en vue de la finalité dudit traitement dans le respect de toutes les obligations prévues par la loi. Les données ne seront pas communiquées à des tiers, sauf dans les cas prévus par la loi, et ne seront pas divulguées.

**PÉRIODE DE CONSERVATION DES DONNÉES**

Les données sont conservées sur papier ou au format numérique dans les locaux du Département du tourisme, des sports et du commerce situés 32 au lieudit L'Île-des-Lapins - 11020 Pollein (AO), en vue de la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été fournies et pour la durée prévue par la réglementation en matière de conservation des documents administratifs - notamment à des fins d'archivage - et, dans tous les cas, dans le respect des principes de licéité, de nécessité et de proportionnalité du traitement.

**DROITS DU TITULAIRE DES DONNÉES**

Le titulaire des données a la faculté d'exercer à tout moment les droits visés aux articles 15 et suivants du Règlement UE/2016/679 : il a en particulier le droit de demander la rectification ou l'effacement des données qui le concernent, ainsi que la limitation du traitement, ou celui de s'opposer au traitement desdites données, et ce, en présentant une réclamation au *DPO* de la Région autonome Vallée d'Aoste, aux adresses susmentionnées.

**DROIT DE PRÉSENTER UNE RÉCLAMATION**

Au sens de l'article 77 dudit Règlement, toute personne considérant que le traitement des données qui la concernent est effectué en violation des dispositions dudit règlement peut envoyer une réclamation au Garant pour la protection des données, à l'adresse indiquée sur le site [www.garanteprivacy.it](http://www.garanteprivacy.it).

SIGNATURE DU REQUÉRANT

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_